

# Evolution du site de La Molette à La Courneuve

Déclaration de projet emportant mise en  
compatibilité du PLUi de Plaine Commune

RESUME NON TECHNIQUE

**Dossier d'enquête publique -  
28/11/2024**



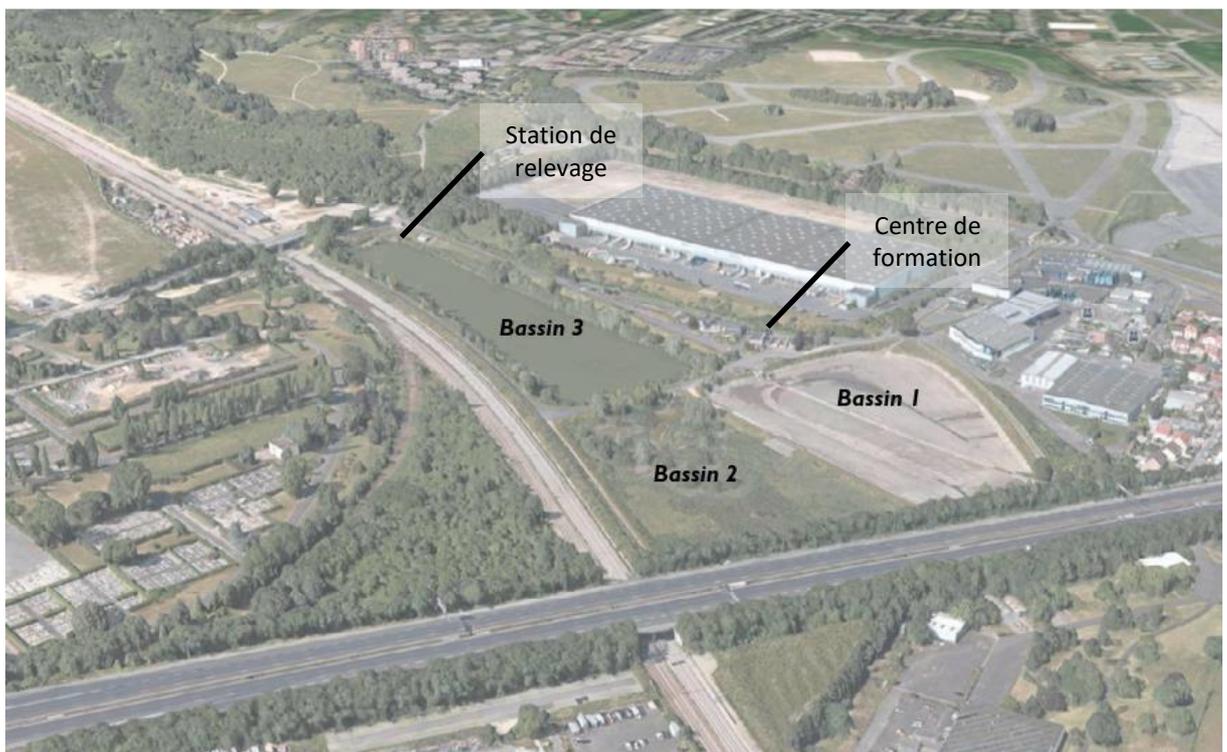
## Résumé non technique

### Présentation du projet et de son intérêt général

Dans le cadre de ses compétences en matière d'assainissement et de protection contre les inondations, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis gère le site de "La Molette" situé à La Courneuve (côté Dugny et Le Bourget).

Le site comprend :

- 3 bassins de rétention ;
- une station de relevage des eaux ;
- un centre de formation avec 110 mètres d'égout d'entraînement.



Le Conseil départemental porte plusieurs projets sur le site :

- La restauration et l'extension du centre de formation afin d'accueillir les stagiaires dans de meilleures conditions et développer les actions d'éducation à l'environnement grâce à des parcours de découverte de l'assainissement mais aussi de la faune et de la flore qui se sont développées sur le site au fil des années ;
- La station de relevage des eaux doit être agrandie et modifiée pour limiter les rejets d'eaux sales vers la Seine ;
- La construction d'une remise pour les égoutiers afin de regrouper les agents actuellement répartis sur 2 sites et rendre leurs interventions plus efficaces. Le bâtiment d'une emprise de 325 m<sup>2</sup> intègrera des espaces de travail et de réunion ainsi que des vestiaires et un garage.



## La mise en compatibilité du PLU

Le PLUi de Plaine Commune a inscrit le site de la Molette sur le ban communal de La Courneuve en zone N correspond aux espaces naturels sensibles au regard de leur qualité paysagère, esthétique ou écologique existante ou des objectifs liés au développement de ces qualités.

Pour réaliser les projets sur le site de La Molette, il est nécessaire de faire évoluer les dispositions réglementaires en délimitant deux nouveaux Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil limitées :

Un secteur Ns4 pour permettre l'implantation de la nouvelle station de pompage d'une emprise de 630 m<sup>2</sup>



SOURCE : PLAN CADASTRAL INFORMATISE.

NOVEMBRE 2024



Un secteur Ns5 pour permettre l'implantation de la remise des égoutiers, l'extension du centre de formation en prenant en compte les installations existantes d'une emprise totale de 5 305 m<sup>2</sup>



SOURCE : PLAN CADASTRAL INFORMATISE.

NOVEMBRE 2024



et d'adapter les dispositions réglementaires qui s'y appliqueront (emprise au sol et hauteur des constructions) :

- Dans le secteur Ns4 :
  - Emprise au sol maximale de 53%, soit un maximum de 334 m<sup>2</sup> ;
  - Maintien de la hauteur applicable à la zone N, soit 7,50 m ;
- Dans le secteur Ns5 :
  - Emprise au sol maximale de 28%, soit un maximum de 1 485 m<sup>2</sup>
  - Hauteur maximale des constructions portée à 12 mètres pour prendre en compte la surélévation du CDER.

## Evaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU

### Etat initial de l'environnement

#### Contexte physique

Thématiques	Eléments de synthèse
Réseau hydrographique	Le site est traversé par le tracé historique de la rivière La Molette.
Occupation des sols	Le site de La Molette occupe une superficie totale d'environ 10 ha principalement occupés par les 3 bassins

#### Milieu humain et activités humaines

Thématiques	Eléments de synthèse
Déplacements	Le site bénéficie de deux accès routiers et se situe en bordure de plusieurs infrastructures de déplacements (A1, RD114, voie ferrée de la ligne T11, passerelle piétonne au-dessus de l'A1 qui dessert notamment le village des médias des JOP2024).

#### Paysages et patrimoine

Thématiques	Eléments de synthèse
Paysages	Le site de la Molette se situe au cœur du territoire urbain de Dugny-Le Bourget-La Courneuve qui accueillera divers équipements pour les jeux olympiques de Paris 2024. Au Nord, le site s'ouvre sur le Parc Georges Valbon, qui s'étend sur une superficie de 417 ha.

#### Patrimoine naturel

Thématiques	Eléments de synthèse
Zonages du patrimoine naturel	Le site n'intercepte pas de milieux naturels protégés mais il est bordé au Nord par le parc Georges Valbon qui est couvert par différents zonages : La ZPS des Sites de Seine Saint-Denis (Natura 2000) ; Le parc départemental de la Courneuve (Espace Naturel Sensible et ZNIEFF de type 2) ; Les plans d'eaux et friches du Parc départemental de Georges Valbon (ZNIEFF de type 1) ; Le site est partiellement couvert par les deux ZNIEFF. Les bassins présents sur le site constituent des zones humides de classe B.
Trame Verte et Bleue	Le site se trouve dans un contexte urbain dense où les zones naturelles sont rares et fragmentées par les axes de circulations (voies routières et ferrées) et les zones urbanisées. Le parc Georges Valbon, au Nord du site, constitue un réservoir de biodiversité dont le site constitue une prolongation.
Habitats naturels, faune et flore	Le diagnostic écologique permet de constater que le site de la Molette abrite une diversité d'espèces relativement importante à l'échelle du département.
Zones humides	Plusieurs habitats caractéristiques de zone humide sont présents sur le site.

La cartographie suivante synthétise les enjeux en termes de milieux naturels.

PROJETS D'AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA MOLETTE A LA COURNEUVE (93) - CDS3  
VOLET NATUREL DE L'ETUDE D'IMPACT



SYNTHÈSE DES ENJEUX

**BASSIN EN EAU ET SES BORDURES**

**Enjeu fort – Insectes**  
Présence de l'Aeschna isocèle et de l'Azuré des cyflises sur les pourtours du bassin. Présence d'une belle diversité de libellules et de papillons.

**Enjeu modéré – Oiseaux**  
Martin-pêcheur d'Europe en alimentation au sein du bassin. Présence de nombreux canards en hivernage et en halte migratoire (Fuligule milouin, le Fuligule morillon, la Sarcelle d'hiver)

**Enjeu modéré – Flore**  
Cornifle submergé, espèce non protégée mais « Rare » en Ile de France

**Enjeu modéré – Fonctionnalités écologiques**  
Bordures du bassin participant fortement au corridor de déplacement des espèces.

**Enjeu modéré – Habitats naturels**  
Herbier submergé mésotrophe à eutrophe des eaux stagnantes à Cornifle immergé, habitat d'intérêt communautaire

**BASSIN VEGETALISE, ZONE HUMIDE ET ROSELIERE**

**Enjeu fort – Habitats naturels**  
Habitat non d'intérêt communautaire mais formation arbusive classée « EN » en Liste rouge IDF, habitat rare en Ile-de-France

**Enjeu fort – Oiseaux**  
Bruant des roseaux, mâle chanteur  
Serin cini, mâle chanteur

**Enjeu fort – Insectes**  
Présence de nombreux odonates dont l'Aeschna isocèle. Présence du Criquet ensanglanté.

**Enjeu modéré – Chiroptères**  
Secteur d'alimentation pour de nombreux espèces comme le Petit Rhinolophe.

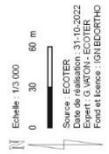
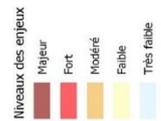


**BASSIN EN EAU ET SES BORDURES**  
**Enjeu fort – Insectes**  
Présence de l'Aeschna isocèle et de l'Azuré des cyflises sur les pourtours du bassin. Présence d'une belle diversité de libellules et de papillons.  
**Enjeu modéré – Oiseaux**  
Roselière abritant la Rousserole effarvée  
**Enjeu modéré – Fonctionnalités écologiques**  
Bordures du bassin participant fortement au corridor de déplacement des espèces.  
**Enjeu modéré – Fonctionnalités écologiques**

**BATIMENTS ET ROUTES**  
**Enjeu faible – Chiroptères**  
Observation d'espèces à enjeu faible en alimentation ponctuellement. Gîtes probables pour quelques espèces.

**BASSIN BETONNE ET ENVASE**  
**Enjeu modéré – Flore**  
Présence d'une belle population de Chardon à petites fleurs et d'une cressonnière abritant une belle diversité d'espèces.  
**Enjeu faible – Oiseaux**  
Zone de nourrissage ponctuelle pour les canard hivernants. Halte migratoire pour certains oiseaux.

**BANDE BOISEE ET BANDE ENHERBES**  
**Enjeu modéré – Fonctionnalités écologiques**  
Axe de déplacement des espèces à l'échelle locale  
**Enjeu modéré – Insectes**  
Présence d'odonates et de nombreux papillons sur les bordures du bassin enherbé



#### Risques

Thématiques	Eléments de synthèse
Risques naturels	Les bassins présents sur le site participent de la protection du territoire face au risque d'inondation.
Risques anthropiques	Pas de risque particulier identifié

#### Santé publique

Thématiques	Eléments de synthèse
Assainissement	
Qualité de l'air	Les abords directs de l'Autoroute A1 captent beaucoup de particules fines et d'oxydes d'azote sans toutefois dépasser les seuils réglementaires.
Contexte acoustique	Le site se situe dans un contexte acoustique marqué par le bruit lié aux infrastructures de déplacement (A1 et RD114).

#### Articulation avec les documents d'urbanisme, plans et programmes de portée supérieure

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal doit respecter les orientations et objectifs de plusieurs documents et plans de portée supérieure.

Documents et plans de portée supérieure	Application sur le territoire de La Molette	Compatibilité
Schéma de Cohérence Territorial	SCOT métropolitain du Grand Paris	OUI

### 1.1.2. Incidences notables probables sur l'environnement

Incidence indéterminée	Positive	Non notable	Négative, faible	Négative, modérée	Négative, forte
------------------------	----------	-------------	------------------	-------------------	-----------------

Thématique	Sous-thématique	Notabilité de l'incidence
Lutte contre le changement climatique	Réduction des émissions de GES	Chauffage des nouvelles installations par des sources d'énergie renouvelable Diminution des déplacements Bonne desserte en transports en commun et proximité d'infrastructures de mobilité douce
	Maîtrise de l'énergie	Consommations énergétiques limitées Exploitation des énergies renouvelables pour l'autoconsommation du site
	Développement des énergies renouvelables	Valorisation des énergies renouvelables en autoconsommation
	Mutation du système de déplacements	Bonne desserte en transports en commun et proximité d'infrastructures de mobilité douce Déploiement d'un parc de véhicules légers électriques
	Développement des NTIC	Raccordement à la fibre optique
	Adaptation du territoire au changement climatique	Site qui participe à la protection du territoire par rapport aux inondations (stockage des excédents pluviaux) Développement des actions d'éducation à l'environnement
Préservation des ressources naturelles	Densification urbaine	Nouvelles constructions sur des espaces déjà urbanisés Optimisation de l'occupation de la zone constructible et déjà construite Préservation des espaces naturels du site
	Consommation des espaces naturels et agricoles, lien avec les corridors écologiques	Consommation d'espace limitée à l'implantation de la nouvelle station de pompage (environ 630 m <sup>2</sup> )
	Eaux superficielles et souterraines : quantité et qualité	Réduction des rejets d'eaux polluées en Seine Développement des actions pédagogiques autour du cycle de l'eau
	Alimentation en eau potable (captage, volumes, réseaux)	Pas de nouvelles consommations d'eau potable
	Assainissement et gestion des eaux usées et pluviales	Site qui constitue un élément du système d'assainissement du département (traitement des pollutions des eaux pluviales, rétention des pluies exceptionnelles, prévention des inondations) Amélioration des conditions de travail des personnels en charge de l'entretien des réseaux d'assainissement.
	Economie de matériaux non renouvelables	

Thématique	Sous-thématique	Notabilité de l'incidence
Biodiversité et écosystèmes	Milieux d'intérêt communautaire (Natura 2000)	Le Martin-pêcheur d'Europe fréquente ponctuellement le bassin B3 qui n'est pas propice à sa nidification.
	Autres milieux naturels dont zones humides	Evitement des habitats naturels à enjeux forts ou modérés Mise en œuvre de mesures dans la gestion des chantiers et du site
	Faune / flore (espèces remarquables, espèces protégées) Nature ordinaire	Déplacement des plants de charbon à petites fleurs présents dans le bassin B1 (mesure liée à la réfection du bassin et sans lien avec la mise en compatibilité du PLUi) Evitement des habitats et des zones de présences des espèces remarquables Mesures pour éviter la dispersion des plantes invasives Mise en place de gîtes à chiroptères sur les nouveaux bâtiments
	Continuités écologiques	Les projets n'impactent pas les bassins B2 et B3 ainsi que la majeure partie des haies arborées, bosquets et friches prairiales en périphérie du site.
	Emissions lumineuses	Pas de modification des conditions d'éclairage du site : uniquement aux abords des installations techniques sur des plages horaires limitées.
	Paysages et patrimoine	Paysages naturels et urbains
Patrimoine architectural		Site en dehors des espaces protégés
Santé environnementale des populations	Prévention des risques technologiques	Aucun risque technologique n'impacte le site Pas de source de risque sur le site
	Prévention des risques naturels	Site qui participe à la protection contre les inondations Mise en place d'une nouvelle station de pompage pour améliorer la vidange des bassins
	Prévention des pollutions	Réduction des rejets d'eaux polluées en Seine
	Prévention des nuisances	Possibilité de couvrir la station de pré-traitement des boues Pas d'émission acoustique
	Réduction des déchets	
	Santé	Réduction des rejets d'eaux polluées en Seine pour une amélioration de la qualité du cours d'eau

## Explication des choix retenus au regard des objectifs de protection de l'environnement et des solutions de substitution

Les adaptations apportées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal dans le cadre de la mise en compatibilité ont été définies au regard des besoins du projet d'évolution du site de La Molette mais également au regard des objectifs de protection de l'environnement.

Comme évoqué précédemment, les incidences sur l'environnement sont considérées comme nulles ou faibles voire positives. Les choix retenus permettent donc de satisfaire aux objectifs de protection de l'environnement.

## Mesures d'évitement, de réduction et de compensation des conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement

Des mesures sont mises en œuvre pour préserver la qualité des milieux naturels présents sur le site :

### Evitement

- ME01 : Mesure d'évitement intégrée lors de la conception du projet

### Réduction

- MR01 : Conduite de chantier en milieu naturel ;
- MR02 : Adaptation du calendrier des travaux à la phénologie des espèces ;
- MR03 : Mise en défens des secteurs abritant des enjeux écologiques ;
- MR04 : Prévention de l'introduction d'espèces exotiques invasives et gestion des espèces invasives ;
- MR05 : Mise en place de dispositifs anticollisions sur certaines surfaces vitrées de bâtiments ;
- MR06 : Renforcement des clôtures (interdiction d'accès au public notamment la nuit) et perméabilisation pour la petite faune.

### Accompagnement

- MA01 : Suivi du chantier par un écologue ;
- MA02 : Tentative de plantation de graines du Chardon à petites fleurs présent au sein du bassin B1 sur les talus des bordures préservées ;
- MA03 : Mise en place d'une gestion différenciée de la végétation herbacée sur les talus enherbés ;
- MA04 : Renforcement des fonctionnalités écologiques au nord-ouest du bassin B3 ;
- MA05 : Création de gîtes à chiroptères au sein des bâtiments.

#### 1.1.3. Définition des critères, indicateurs et modalités de suivi

L'évaluation environnementale initiale du plan définit les indicateurs permettant de suivre l'évolution de l'environnement à la suite de sa mise en œuvre. Ils n'ont pas été modifiés dans le cadre de la mise en compatibilité. Ils peuvent cependant être complétés pour assurer un suivi directement lié au site de La Molette et aux projets qui y sont conduits avec :

- Qualité des eaux du bassin de La Molette : synthèse quinquennale ;
- Qualité de la biodiversité du site : suivi quinquennal de :
  - Nombre de stations du Charon à petites fleurs et du Cornifle submergé sur le site de la Molette ;
  - Nombre de couples nicheurs (Bruant des roseaux, Serin cini, ...) ;
  - Superficie de la roselière ;
  - Superficie des herbiers.